

Réunion du 17 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 90

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (Suppléant de M. Gilles LÉVÈQUE), Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, André CORLOBÉ (Suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE, Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mme Maryse PAYBOU, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Michel DUPUY), Nathalie DUPLEIX, Marlène LE DIEU DE VILLE, Régis CASSAROUMÉ (Pouvoir à Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Jean LABASTE (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

**RAPPORT N° 6-3 : AVIS DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX DE LA RUE DES JACOBINS À ORTHEZ –
N° 2 – UN OUI VERS L'INFINI**

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

La commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de la rue des Jacobins à Orthez s'est réunie pour la première fois le 18 avril 2025. Lors de sa réunion du 16 juin 2025, le conseil communautaire a suivi l'avis de la commission et a donc décidé de proposer une indemnisation amiable pour LE KIOSQUE ORTHÉZIEN, PHOTO'VIT, LE CORRAL et pour L'INSTANT BEAUTÉ. Les dirigeants de ces quatre commerces ont accepté la proposition en signant la convention transactionnelle.

La commission d'indemnisation amiable s'est de nouveau réunie le 23 septembre 2025 et, après analyse des données comptables, a rendu des avis pour le commerce ci-après :

- UN OUI VERS L'INFINI, 15 rue des Jacobins : ce magasin de tenues de mariage se situe au centre de la rue des Jacobins et a donc été impacté par toutes les phases du chantier. Malgré une irrégularité d'activité au fil des mois, depuis 2022, il est observé une croissance d'activité sur le magasin, conformément aux tendances générales de volume de mariage. Cette croissance prend fin dès le début du chantier et une baisse notable du chiffre d'affaires est observée jusqu'à mars 2025. La commission émet un avis en faveur d'une indemnisation de 11 199 € pour l'ensemble de la période du chantier.

Il s'agit des derniers dossiers d'indemnisation concernant le chantier de la rue des Jacobins. En effet, les commerçants avaient jusqu'au 21 septembre 2025 pour déposer leurs demandes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'émettre** un avis favorable aux propositions de la commission d'indemnisation amiable, à savoir l'octroi d'une indemnisation amiable de 11 199 € pour UN OUI VERS L'INFINI,
- **d'autoriser** son Président à signer une convention avec UN OUI VERS L'INFINI, annexée à la présente délibération, qui vaudra accord entre les parties au sens des articles 2044 et suivants du code civil régissant la transaction amiable. L'acceptation de l'offre par le commerçant pour son préjudice entraîne la caducité de toute procédure contentieuse éventuellement engagée et s'oppose à toute action contentieuse ayant le même objet et fondée sur les mêmes motifs.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT

